



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2018

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **17**
Date de la convocation : **29/01/2018**

Secrétaire de séance : **M. Patrice GAINANT**

Le Cinq Février Deux Mille Dix-Huit, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme PELTIER, M. BRILLAUD M. LOUIS, Mme VERRIER, Mme ECLERCY, M. GAINANT - Adjoints
Mme HENROTTE, M. MAUZÉ Conseillers Municipaux délégués
Mme MARTIN, Mme DERRÉ, M. DARDILLAC, Mme ALBERT, Mme BRIONNET, M. COTTET, M. HUET,
M. COYRAULT, M. BARRAULT formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
M. Eric COUSIN	M. Jean BRILLAUD
Mme Claudine HAIE	Mme Joëlle PELTIER
M. Jean HAMACHE	M. Patrice GAINANT

Excusé non représenté : M. BOISSEAU

Absents : Mme DUMUIS, Mme BROCHARD

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal

En préambule, Madame le Maire informe les membres présents que Monsieur Robert MARCHETTO, Ancien Directeur des Services Techniques est décédé suite à une longue maladie. Elle adresse ses condoléances à toute sa famille. En sa mémoire, elle propose de nommer la Salle de Violet « Salle Robert MARCHETTO » afin de lui rendre hommage. La cérémonie d'obsèques aura lieu le Mercredi 7 Février 2018 au Crématorium de Poitiers.

--

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire accueille Monsieur Franck HUET qui a accepté le poste de Conseiller Municipal laissé vacant suite à la démission de Monsieur Olivier NERISSON. Madame Aline FONTAINE, candidate suivante n'a pas souhaité accepter ce poste. C'est donc Monsieur Franck HUET qui est installé en tant que Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ANCRE

Monsieur Dominique LOUIS rappelle les conventions signées avec l'ANCRE depuis le 8 Avril 2016 pour la mise à disposition d'équipements (Salle de l'ANCRE – minibus) et de personnel (12 % d'un équivalent temps plein environ 200 heures de Mélanie TEXIER) pour l'encadrement d'activités des jeunes de LIGUGÉ et SAINT-BENOIT de 12 à 17 ans.

Il rappelle qu'en 2017, 19 jeunes Ligugéens ont bénéficié des services de cette association pendant les vacances scolaires, les samedis voire les mercredis.

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la Commune de LIGUGÉ est liée à l'Association **Nature, Culture, Rencontres, Échanges (ANCRE)** de SAINT-BENOIT qui organise des activités pour les adolescents.

Le fonctionnement de l'année passée a permis la fréquentation d'un grand nombre de jeunes dans les activités. Ces moments ont été possible grâce à la mise à disposition de locaux, du minibus, et d'agents.

Dans l'objectif de poursuivre ce partenariat, il est proposé le renouvellement de ces conventions pour une année supplémentaire (avec reconduction tacite d'année en année).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De renouveler le principe des conventions de mise à disposition de locaux, du minibus et d'agents avec l'ANCRE,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents et conventions relatifs à ce dossier.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VIENNE

Madame Stéphanie VERRIER rappelle l'objet de cette convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et du versement de la prestation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Givray. La CAF rembourse environ 15 % des heures réalisées soit environ 25 000 Euros par an. Cette convention est signée pour la période du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2020.

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) contribue au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles.

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les CAF soutiennent le développement et le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement déclarés auprès des Services Départementaux de la jeunesse. C'est le cas de la structure portée par la commune de LIGUGÉ.

Cet accueil est donc éligible à la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) versée par la CAF.

A ce titre il est nécessaire de conventionner avec la CAF pour cet accueil. Cette convention couvrira une période de trois années (de 2018 à 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver cette convention avec la CAF pour une durée de trois ans,
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT

Madame le Maire rappelle l'installation du bac à chaîne « la Faravelle » sur le Clain entre LIGUGÉ et SAINT-BENOIT. Afin d'entretenir ce bac et les abords, il est convenu de répartir cet entretien un mois sur deux entre les Communes de LIGUGÉ et SAINT-BENOIT.

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire précise que la FARAVELLE située entre SAINT-BENOIT et LIGUGÉ est très utilisée depuis son installation. Celle-ci nécessite donc que soit examiné très régulièrement son bon fonctionnement. Il est prévu également l'entretien des pontons, et le nettoyage de l'embarcation.

Pour réaliser ce travail, il est envisagé de signer une convention d'entretien entre les deux communes. Celles-ci se chargeront un mois sur deux de l'ensemble de l'entretien de la FARAVELLE. La Commune de SAINT-BENOIT effectuera ce travail dès ce mois de Janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette proposition de convention avec la Commune de SAINT-BENOIT pour l'entretien de La FARAVELLE,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Madame le Maire rappelle la délibération prise précédemment concernant la rénovation des sanitaires de Givray. Le budget initial n'était pas suffisant compte tenu d'aléas rencontrés. Il est nécessaire de proposer une nouvelle délibération avec un nouveau plan de financement.

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal il avait été approuvé de demander une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour le projet d'aménagement d'accessibilité et des sanitaires de Givray.

Après avoir affiné le budget prévisionnel, il est décidé de solliciter une modification du montant de subvention. Les travaux étant estimés à 96 000 € HT. Il est sollicité une subvention d'un montant de 28 800 € (30%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette modification de demande de subvention de DETR auprès de l'État,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

TABLEAU DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'actualiser les postes d'élus et de préciser le montant des indemnités octroyées.

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que depuis l'année 2017, le calcul des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.

Elle précise que le décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017, maintient l'indice terminal 2017, pour le calcul des indemnités d'élus, à savoir l'indice brut 1022.

Il est également proposé de modifier les pourcentages des indemnités des élus. Un nouveau tableau précisant les fonctions, les noms des élus et les indemnités est présenté ci-dessous :

Le tableau est modifié de la façon suivante :

Fonction	Pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	
	Loi	A compter du 1 ^{er} Février 2018
Maire	43 %	36.53 %
Adjoints	16.50 %	13.22 %
Conseillers délégués	6 %	5.28 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification du tableau des indemnités des élus à compter du 1^{er} février 2018,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents et arrêtés relatifs à ce dossier.

--

Madame le Maire souhaite confier deux postes de Conseiller délégué de Février à Juin 2018 :

- à Monsieur Bernard COYRAULT pour l'organisation des Foulées de la Plage.
- à Madame Françoise MARTIN pour l'hébergement touristique. Elle aura en charge la gestion de la réouverture des lodges et la labélisation « hébergement insolite » afin d'être référencé par l'Agence Touristique de la Vienne.

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur Dominique LOUIS informe :

- que toutes les associations sportives ont été reçues et auditionnées suite à leurs demandes de subventions. Ces besoins seront étudiés lors de la Commission Jeunesse et Sports du 23 Février 2018 afin de faire des propositions pour le budget.
- Des chantiers loisirs auront lieu pendant les vacances de Février et de Pâques. Un certain nombre d'activités seront proposées aux jeunes. Il remercie Messieurs BOMPAS et MOULIN pour la mise en place d'un cahier des chantiers jeunes qui compilera l'ensemble des tâches qui peuvent être confiées à des jeunes dans le cadre de ces chantiers. Il s'agit de fiches sécurité.
- Réception de deux demandes d'utilisation du Domaine de Givray. La première pour un « Mud Run » (activités ludiques sous forme de courses d'obstacles – Parcours du Combattant). L'association porteuse de cet évènement vient d'être reçue et après discussions il est décidé de donner un accord sous réserve de la signature d'une convention entre l'association et la Commune. Une caution de 500 Euros sera demandée et la commune sera associée à l'installation et au démontage du matériel. La deuxième concerne l'Ekiden (Marathon par équipe) qui aura lieu pour la 3^{ème} fois à Ligugé le 30 Juin 2018. Compte tenu de l'indisponibilité de la Salle du Domaine de Givray et de ses alentours (mariage), il est proposé de déplacer cette manifestation à la Filature. Cette solution leur convient sous réserve qu'ils aient accès à l'électricité.
- Pour la partie communication, le bulletin municipal sera disponible pour la distribution à partir du 16 Février 2018. Les logos sont posés sur tous les véhicules communaux. La phase de développement du site Internet est terminée. Quelques corrections sont encore à effectuer. Un contrat de maintenance devra être signé.

Madame Michèle ECLERCY informe le Conseil Municipal que suite à la démission du Président et de la Secrétaire de la Main Tendue, le CCAS assure désormais la gestion de l'épicerie sociale.

Monsieur Bernard MAUZÉ informe que les travaux de peinture et de revêtement de sol doivent avoir lieu prochainement à l'épicerie sociale. Un premier plan est esquissé pour l'aménagement du verger à Givray. Beaucoup de travaux seront réalisés en régie.

Monsieur Jean BRILAUD informe qu'il a rendez-vous avec un spécialiste de l'accessibilité pour les travaux à entreprendre à Givray concernant les accès PMR. Un marché devra être lancé pour les travaux d'aménagement de la Mairie. Il est souhaité que les travaux interviennent en Septembre 2018. Il précise également qu'une opportunité est offerte pour terminer le changement des huisseries extérieures de l'école maternelle pendant les vacances de Pâques.

Madame Stéphanie VERRIER informe que les tablettes vont être prochainement installées dans les écoles suite à la mise en place du plan numérique.

Monsieur Patrice GAINANT informe qu'il a reçu les référents pour la fête de la Plage. Les budgets par pôles sont en cours d'élaboration. Les Maires de Ligugé et Smarves se sont rencontrés pour élaborer le programme et valider le budget général. Madame le Maire précise que ce dernier sera de 20 000 Euros (10 000 Euros par commune).

Monsieur Bernard COYRAULT pour les foulées de la plage présentera la partie communication au cours du mois de Mars. Les déclarations en Préfecture seront effectuées. Le projet avance bien. La répartition des tâches est faite grâce à l'aide de 20 bénévoles.

Madame Joëlle PELTIER informe que la Commune de LIGUGÉ participera les 9, 10 et 11 Mars 2018 au Salon ProxiLoisirs qui aura lieu aux Arènes de Poitiers. Elle demande à avoir les flyers et autres informations touristiques pour cette manifestation. Elle informe également qu'elle a reçu la société NEXITY pour travailler sur le contrat de concession d'aménagement du Fief du Pilier. La Commission Urbanisme Voirie Bâtiments sera consacrée en partie à la relecture de ce contrat.

Madame Catherine HENROTTE rappelle les différentes manifestations qui auront lieu à la Médiathèque au cours de cette année. Elle informe qu'une exposition sur les communes de GRAND POITIERS proposée par la Communauté Urbaine sera installée à partir du 13 Février 2018.

Madame Françoise MARTIN souhaite organiser une première réunion « Hébergement touristique » le 13 Février 2018. Cette commission travaillera sur la labellisation des lodges ainsi que sur l'aménagement du verger.

SUPPRESSION DE LA COMMISSION PETITE CITÉ DE CARACTÈRE

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de supprimer la Commission « Petite Cité de Caractère » précédemment créée pour labelliser la Commune. En effet, cette labellisation nécessite d'avoir un patrimoine communal afin de créer des animations autour de ses bâtiments. Cependant les deux sites les plus symboliques de la Commune sont privés (Abbaye et la Filature).

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que le projet d'obtention du label « Petite Cité de Caractère » n'est plus d'actualité.

De fait, il n'y a plus de raison de conserver une commission inactive. Il est proposé de supprimer cette commission ad hoc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver la suppression de cette commission,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION

Madame le Maire propose de créer une nouvelle commission pour labelliser la commune « Ville active et sportive ». Il sera nécessaire de montrer le dynamisme de LIGUGÉ au travers de diverses animations communales.

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire propose que soit constituée une Commission pour travailler sur le label « Ville Active et Sportive ».

Ce label a pour objet de valoriser les communes qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive, sous toutes ses formes, et accessible au plus grand nombre.

Cette commission serait constituée des élus suivants :

- Madame Doriane ALBERT
- Madame Nathalie BRIONNET

- Monsieur Bernard COYRAULT
- Monsieur Pascal DARDILLAC
- Monsieur Patrice GAINANT
- Monsieur Jean HAMACHE
- Monsieur Dominique LOUIS

Monsieur LOUIS sera l'animateur de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la constitution de cette commission de travail sur le label « Ville Active et Sportive »,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES

MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL LITTERALIS

Madame le Maire informe que la Commune va pouvoir bénéficier d'un logiciel pour la gestion des arrêtés de voirie. Le personnel communal est formé à l'utilisation de cet outil.

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la Communauté Urbaine de Grand Poitiers détient depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence voirie.

Pour assurer la gestion partagée des pouvoirs de police du domaine public routier, l'EPCI propose la mise à disposition d'un logiciel Litteralis qui permet une application nommée Programme des Arrêtés Communautaires et Communaux de Gestion de Terrain (PACCTE).

Il est donc nécessaire d'accepter une mise à disposition de ce logiciel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette mise à disposition du logiciel Litteralis,
- D'autoriser Madame le Maire à signer le règlement ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

OUVERTURES DOMINICALES 2018 DES COMMERCES NON ALIMENTAIRES

Madame le Maire propose de maintenir le nombre de dimanches travaillés à 5 pour 2018. Elle précise que la Commune de Ligugé n'est pas concernée par ces ouvertures mais il s'agit de décisions communautaires.

Délibérations :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle la réglementation relative aux ouvertures dominicales.

Celle-ci a évolué depuis 2015, et les Maires ont aujourd'hui la possibilité de prendre un arrêté permettant une ouverture de 12 dimanches.

Mais afin d'avoir une harmonisation des pratiques commerciales sur Grand Poitiers, il a été proposé lors du dernier bureau communautaire de rester sur les ouvertures de 2017, à savoir 5 dimanches ouverts (travaillés) par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition d'ouvertures dominicales 2018 à 5,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CRÉATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR LA VALLÉE DES FARFADETS

Madame le Maire propose de créer une commission intercommunale avec la Commune de SAINT-BENOIT pour gérer un projet « Vallée des Farfadets ». Il sera nécessaire de créer une Société Publique

Locale pour réaliser ce projet touristique entre les deux Abbayes (Faravelle – lodges – parcours accrobranche – salle de fitness extérieure...).

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle qu'avec l'accueil de l'activité accrobranche cette année sur le site de Givray et le projet de valorisation de la vallée entre LIGUGÉ et SAINT-BENOIT, il serait souhaitable d'organiser une commission intercommunale avec les deux communes.

Cette commission serait composée de 9 membres par commune. Elle sera chargée de la mise en place des activités et de la réflexion générale sur la politique de valorisation de la Vallée.

La désignation des membres de cette commission se fait conformément à la réglementation au scrutin secret (arrêt du Conseil d'État du 29 juin 1994) et respecte le principe de la représentation proportionnelle.

Après élection à bulletin secret, la commission est composée des membres suivants :

- Madame Doriane ALBERT
- Madame Françoise MARTIN
- Madame Joëlle PELTIER
- Monsieur Joël BARRAULT
- Monsieur Jean BRILLAUD
- Monsieur Eric COUSIN
- Monsieur Patrice GAINANT
- Monsieur Jean HAMACHE
- Monsieur Bernard MAUZÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de cette commission intercommunale avec SAINT-BENOIT et d'y proposer les membres ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Madame le Maire rappelle les différentes réunions qui viennent d'avoir lieu à la Communauté Urbaine. Elle rappelle les différentes discussions concernant notamment sur la gestion des taxes GEMAPI, les demandes de subventions voirie ainsi que les astreintes, la gestion des centres de ressources, le e-sport (gamers assembly), la signature de la convention avec le SDAN. Le Conseil Communautaire du 9 Février 2018 sera consacré au Débat d'Orientation Budgétaire.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION POUR LE DISPOSITIF « DestiNAction »

Monsieur Dominique LOUIS rappelle que l'année passée, la Commune s'était inscrite dans le dispositif « SacAdos » proposé par la Région Nouvelle Aquitaine et qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier d'une aide au départ en vacances en autonomie. L'année passée 16 jeunes Ligugéens ont bénéficié de cette aide régionale (130 Euros pour des vacances en France et 250 Euros pour des vacances en Europe). Pour cette année, le nom du dispositif a changé est devient « DestiNAction ». Il propose de réinscrire la Commune pour être structure porteuse pour l'année 2018. Il est proposé de mutualiser ce dispositif avec la Commune de SAINT-BENOIT via l'ANCRE.

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle le partenariat entre la Commune et la région dans le cadre des aides « SacAdos » pour les jeunes qui souhaitent voyager pour la première fois de façon autonome.

Cette opération nouvellement baptisée « DestiNAction » s'adresse aux jeunes de Nouvelle-Aquitaine de 16 à 25 ans, en situation économique et sociale fragile (lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes en situation de handicap...) souhaitant réaliser un premier projet de voyages autonomes en France pour les 16/22 ans et en Europe pour les 18/25 ans.

Ce dispositif doit :

- Permettre la mobilité des jeunes et notamment ceux en situation économique et sociale fragile,
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie, mobilité et responsabilité,
- Mobiliser et fédérer un réseau de structures partenaires qualifiées.

Ce complément apporte des outils méthodologiques sur la préparation des jeunes vers un projet ainsi qu'un soutien financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette convention avec la région Nouvelle-Aquitaine pour ce dispositif « DestiNAction »,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Madame le Maire propose de verser une subvention à la Coordination intercommunale LGV 86 chargée de défendre les intérêts des riverains de la ligne ferroviaire.

Délibération :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que la mise en service de la ligne LGV SEA a apporté de nombreuses nuisances aux riverains de ces voies, en particulier pour LIGUGÉ dans les lieudits de la Douardière, de la Calottière, la Bouletterie, et La Royauté.

La situation est la même dans les communes environnantes et de façon à mutualiser nos demandes et autres revendications quant à la diminution de ces nuisances, il a été créé une Coordination intercommunale « Coordination LGV 86 ».

Il est proposé d'adhérer à cette association et de payer la cotisation 2018, sous forme de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette adhésion et attribue une subvention pour la cotisation 2018,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que la population municipale de Ligugé est de 3 303 habitants et la population totale est de 3 365 habitants au 1^{er} Janvier 2018.

REMERCIEMENTS

- ✓ De Monsieur Patrice GAINANT pour les témoignages d'amitiés suite au décès de sa mère,
- ✓ De Monsieur et Madame BROUSSELY pour les travaux de débroussaillage effectués derrière sa clôture Avenue du Chillou,
- ✓ De Monsieur et Madame Michel BARRIQUAULT, de Monsieur et Madame Gérard MASSIAS pour la journée du 10 Décembre 2017 (repas offert aux Aînés),
- ✓ De Madame Jeanne-Marie TERNY au nom de VIENNE EN VOIX pour le déplacement du piano à l'église,
- ✓ De Monsieur Jean-Louis CHARDONNEAU, Maire de BUXEROLLES pour l'accueil des élus et techniciens pour la démarche sur l'éco pastoralisme,
- ✓ De PROM'HAIES pour la mise à disposition du préau de Givray. Monsieur MAUZÉ informe que 2 arbres viennent d'être donnés à la Commune (Cormiers),
- ✓ L'Association CANIKAZES suite à l'organisation de leur canicross du 4 Novembre 2017 au Domaine de Givray.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 5 Mars 2018 à 20 heures.